

# HIDALGO!2022

## Réponse au questionnaire de l'Ordre National des Infirmiers

---

### I. Comment garantir une offre de soins de qualité à tous nos concitoyens?

Nous engagerons dès le début du quinquennat des mesures d'urgence pour réparer notre système de santé, fragilisé par la pandémie.

Pour résorber les déserts médicaux, nous créerons une quatrième année d'internat de médecine générale, lors de laquelle ces médecins en fin de formation exerceront dans les déserts médicaux. Dès 2023, ce sont 4 000 médecins qui exerceront dans ces territoires, soit une offre de soins accessible immédiatement pour 3 millions de Français.

Des moyens seront débloqués en urgence pour l'hôpital. Sous le quinquennat d'Anne Hidalgo, ce seront chaque année 4 milliards d'euros par an de plus que nous flécherons vers les hôpitaux.

Nous sortirons aussi du pilotage par la maîtrise comptable des dépenses. L'évolution des dépenses de santé sera fondée sur des Objectifs Nationaux de Santé Publique (ONSP), qui seront débattus chaque année au Parlement et dans les territoires.

Un exemple : la santé mentale, trop longtemps négligée, sera la grande cause du quinquennat d'Anne Hidalgo. Nous proposerons ainsi de nous fixer collectivement l'objectif de réduire de 20% le nombre de suicides. Le débat public sur cet objectif visera aussi à définir les moyens permettant de l'atteindre avant la fin du quinquennat.

### II. En matière d'accès aux soins, quel peut être le rôle spécifique des infirmiers, présents sur tout le territoire national, tant à domicile qu'en établissement ?

Les infirmiers ont des compétences indispensables au système de santé pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, comme le vieillissement de la population et la hausse des maladies chroniques.

Nous renforcerons les soins de proximité. Si le rôle du médecin traitant est bien reconnu, notre vision est que les soins de proximité reposent aussi sur deux autres professions, les pharmaciens et les infirmiers, pour des prises en charge adaptées aux besoins de patients.

Nous augmenterons le financement des EHPAD pour créer 40 000 postes d'aides-soignants et infirmiers, et porter le ratio personnel/résident à 0,8 ETP ainsi que le demande la Défenseure des droits.

Le rôle accru des infirmiers nécessite d'en former davantage et de mieux les rémunérer, quel que soit le mode d'exercice. Tous les infirmiers subissent aujourd'hui l'inflation et en particulier la hausse des prix des carburants. A l'hôpital, le manque d'infirmiers est la principale cause des fermetures de lits ou de certains services d'urgences. Le

Séjour de la santé n'a été qu'une première étape, très insuffisante. Le travail de nuit sera mieux reconnu, notamment par la refonte des primes qui lui sont associées. Nous sommes aussi favorables à la définition de ratios de personnels soignants par patient dans les services de soins, comme le demandent les syndicats et collectifs hospitaliers.

### **III. Quelle est votre vision de l'organisation territoriale en santé aujourd'hui ? Selon vous, doit-elle être réformée pour garantir une meilleure efficacité de notre système de santé ?**

Nous renforcerons en priorité l'échelon départemental. Nous reconnaitrons le rôle des départements en tant qu'acteurs de soins de proximité, notamment dans la lutte contre les déserts médicaux.

L'année de professionnalisation que nous proposons pour les médecins généralistes, s'intègre à un dispositif complet que nous appelons "Santé et territoires", par lequel l'Etat et les départements contractualiseront pour réduire les déserts médicaux et augmenter l'offre de soins. Les départements seront chargés d'organiser l'accueil des étudiants et jeunes professionnels dans les déserts médicaux, en particulier le logement et les moyens de leur mobilité. L'objectif est qu'ils vivent dans le territoire pour se projeter dans une future installation. L'Etat financera le dispositif à hauteur de 170 millions d'euros par an.

### **IV. Comment garantir que le patient soit davantage acteur de son parcours de soins ?**

Nous renforcerons la place des patients et des aidants à tous les échelons du système de santé, mais aussi dans la formation des professionnels de santé. Des patients pourront participer aux enseignements, pour que les professionnels prennent davantage en compte, dès la formation, le point de vue du patient.

Le numérique est aussi un axe majeur d'évolution et de progrès pour notre système de santé, qui permet aux patients d'être davantage acteurs de leur parcours de soins.

### **V. Comment améliorer la qualité de la prise en charge tout au long du parcours de soins, en termes d'effectifs, de formation et de coordination des professionnels de santé ?**

Nous augmenterons le nombre de professionnels formés dans toutes les filières de santé.

Nous agissons pour améliorer la qualité de l'accueil des étudiants pendant leurs stages. Trop d'étudiants infirmiers interrompent aujourd'hui leur formation, à la suite d'une mauvaise expérience pendant un stage. Une évaluation systématique des lieux de stage sera mise en place.

Nous soutenons aussi le développement des soins infirmiers en tant que discipline universitaire, avec des postes d'enseignants-chercheurs et la possibilité de poursuite d'études vers les niveaux master et doctorat.

### **VI. Sur quels leviers s'appuyer pour renforcer la démocratie sanitaire dans notre pays ?**

La santé est l'affaire de tous. 20 ans après la loi Kouchner, un nouveau départ s'impose pour notre démocratie sanitaire. Les instances de démocratie sanitaire existent déjà sur le papier, mais elles s'essouffent dans un rôle qui reste purement consultatif, sans réel pouvoir.

Nous associerons les acteurs de santé, les collectivités territoriales, et les représentants des usagers et des citoyens à la définition des besoins de santé, préalablement au vote du Parlement, que nous mettrons en place chaque année, sur les Objectifs Nationaux de Santé Publique.

#### **VII. Comment renforcer l'autonomie des professionnels de santé, à l'exemple de ce qui se pratique à l'étranger ?**

Les prochaines négociations conventionnelles devront faire bouger les lignes. Dès la première année du quinquennat, nous organiserons une conférence interprofessionnelle pour définir un nouveau cadre d'exercice pour l'ensemble des professions de santé. L'évolution du partage des tâches entre les professionnels de santé devra permettre d'apporter une meilleure réponse aux besoins des patients en reconnaissant l'apport de chaque profession.

#### **VIII. Un grand nombre de soignants quittent leur métier. Quelles solutions envisagez-vous pour répondre à cette problématique ?**

Toutes les leçons n'ont pas été tirées de la crise sanitaire. Le Ségur de la santé ne peut être qu'une première étape, le gouvernement a sous-estimé le mal-être des professionnels de santé.

L'ensemble des mesures que nous proposons ont été pensées pour redonner du sens au travail des soignants et leur donner envie de poursuivre dans leur vocation.

Nous proposons en particulier d'en finir avec la maîtrise comptable des dépenses, pour que les établissements de santé soient financés à la hauteur des besoins.

#### **IX. La profession infirmière est aujourd'hui encadrée par un « décret d'actes ». Comment réactualiser ces dispositions datées, qui ne correspondent plus à la réalité de l'exercice, aux compétences et aux attentes des infirmiers ?**

Un champ de compétences doit être défini pour la profession infirmière. Celle-ci ne doit plus être considérée comme auxiliaire. La concertation avec les organisations professionnelles permettra de définir ce champ de compétences. Le partage des tâches entre professions de santé sera rediscuté dans le cadre de la conférence interprofessionnelle que nous réunirons dès la première année du quinquennat. Il devra contribuer à améliorer tant la réponse apportée à la population que nos résultats en matière de santé.

#### **X. Infirmiers référents, infirmiers coordinateurs... Comment renforcer le positionnement de l'infirmier au cœur du parcours de soins, en ville et à l'hôpital ?**

En ville, nous créerons un statut d'infirmier référent, complémentaire de ceux du médecin traitant et du pharmacien avec qui les infirmiers travaillent au quotidien.

A l'hôpital, les infirmiers ont aussi un rôle à jouer dans l'évolution des organisations pour qu'elles soient davantage centrées sur les besoins des patients et leurs parcours de soins.

#### **XI. En quoi la pratique avancée peut-elle répondre aux besoins en santé, en partenariat avec les médecins ?**

Les pratiques avancées se développent trop lentement alors qu'elles répondent à des besoins autour des maladies chroniques, mais aussi en matière de santé mentale, de prévention ou de soins non programmés. Un des axes de la

conférence interprofessionnelle, que nous réunirons dès la première année du quinquennat d'Anne Hidalgo, sera d'accélérer le développement de ces pratiques avancées.

## **XII. Comment mieux reconnaître et valoriser les spécialités infirmières (infirmiers de blocs opératoires, anesthésistes, puériculteurs) ?**

Les spécialités infirmières doivent être reconnues en conférant le grade Master à leurs diplômés d'Etat, notamment les diplômés d'infirmiers de blocs opératoires et d'infirmiers puériculteurs.

Nous fixerons des objectifs ambitieux de formation pour que tous les infirmiers qui occupent ces fonctions aient pu bénéficier de la formation correspondante.

Les spécialités d'infirmiers de blocs opératoires et anesthésistes seront préservées dans le contexte du développement des pratiques avancées. Ainsi, nous sommes favorables à ce que la spécialité d'infirmier anesthésiste soit reconnue de façon spécifique parmi les auxiliaires médicaux en pratique avancée.

Le champ des compétences des infirmiers puériculteurs sera repensé, au regard des objectifs de santé publique, en complémentarité avec les médecins généralistes et les pédiatres.

## **XIII. Quelles sont vos propositions concrètes pour que les soignants - en particulier les infirmiers - connaissent une évolution professionnelle tout au long de leur carrière ?**

Nous accélérerons le développement des pratiques avancées. Nous favoriserons aussi la poursuite d'études vers les niveaux master et doctorat, en soins infirmiers comme dans d'autres disciplines, telles que la santé publique.

La fonction de cadre de santé à l'hôpital sera également revalorisée.

## **XIV. Comment prendre en compte l'enjeu environnemental dans l'ensemble des pratiques liées à l'exercice professionnel en santé ?**

La santé environnementale sera une priorité au plus haut niveau de l'Etat. Un délégué interministériel à la santé globale sera chargé de porter la thématique « *One Health* ».

Le secteur de la santé représente 8% des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons réduire ces émissions, suivant la même tendance que l'ensemble de notre économie.

Un des axes de progrès est le transport des professionnels qui interviennent au domicile. Anne Hidalgo propose d'accélérer la transition vers les véhicules électriques, avec l'objectif de mettre fin à la vente de véhicules thermiques dès 2030. Dans ce cadre, nous aiderons les infirmiers libéraux à s'équiper en véhicules plus propres, diminuant ainsi leurs frais de carburant.

Alors que les médicaments et les dispositifs médicaux représentent plus de la moitié des émissions de CO2, nous agirons aussi sur la production de ces produits de santé. Les relocalisations sont un des leviers pour diminuer l'empreinte environnementale du système de soins. La production en France devra être plus propre et permettra de diminuer les émissions liées au transport de ces produits.

## **XV. Comment développer la formation de tous les professionnels de santé aux risques émergents, notamment environnementaux ?**

Nous renforcerons la part consacrée à la santé environnementale dans la formation de tous les professionnels. Au-delà de la formation académique, la formation des professionnels répond aux mêmes besoins que la sensibilisation du grand public. Nous demanderons à Santé publique France de développer un site internet pour le grand public, consacré à la promotion de la santé environnementale dans la vie quotidienne, qui pourra aussi comporter des recommandations utiles aux professionnels.

Nous créerons un consortium consacré à la recherche en santé environnementale, fédérant les principaux laboratoires et instituts de recherche dans ce domaine, et créerons un institut hospitalo-universitaire (IHU) en santé environnementale.

Nous reconnaitrons le rôle des collectivités territoriales dans la promotion de la santé environnementale au niveau de leurs territoires, et en particulier le rôle stratégique des régions qui ont aussi une compétence en matière de formations sanitaires et sociales.

## **XVI. À l'avenir, quel rôle spécifique les infirmiers pourraient-ils jouer en matière de prévention ?**

Si notre système de santé ne figure plus aujourd'hui parmi les meilleurs au monde, c'est parce qu'il reste trop centré sur le soin. Faute d'avoir suffisamment investi dans la prévention, nous décrochons aujourd'hui en matière d'espérance de vie en bonne santé vis-à-vis de pays comparables comme la Suède. Avec le débat annuel que nous proposons sur les Objectifs Nationaux de Santé Publique, nous donnerons à la prévention un rôle nouveau, construit autour de priorités claires qui engageront l'ensemble des acteurs du système de santé.

Les infirmiers auront un rôle à jouer dans ce changement de perspective. Ce rôle sera défini par les conventions avec l'assurance-maladie. Nous soutiendrons dans ce cadre l'idée de consultations infirmières. Les infirmiers peuvent avoir une action de prévention et de repérage, notamment au domicile.

## **XVII. Comment accélérer la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de santé en matière numérique ?**

La formation initiale doit davantage s'ouvrir aux innovations qui sont de plus en plus présentes dans l'exercice quotidien des professionnels. La formation continue peut aussi être mobilisée.

Il faut également que les outils numériques développés dans le cadre établi par l'Etat soient ergonomiques et faciles à utiliser pour les professionnels de santé.

## **XVIII. Comment développer le télésoin, la télésurveillance et la téléexpertise tout en conservant un lien de proximité avec les patients ?**

Les périodes de confinement ont montré que le cadre existant en matière de télémedecine et de télésoin permet déjà de les développer considérablement, bien qu'il puisse encore être améliorés par la concertation avec les organisations professionnelles. La création de l'espace numérique en santé ira aussi dans le bon sens à condition que les outils proposés soient ergonomiques pour les professionnels de santé.

Cependant, nous n'ignorons pas que 17% des Français souffrent d'illectronisme. Alors que les inégalités de santé sont déjà si fortes dans notre pays, il serait dramatique que le numérique contribue à les augmenter. Pour cela, nous souhaitons que le temps gagné par les professionnels grâce au numérique, pour soigner les patients qui sont à l'aise avec ses outils, puisse être redéployé pour consacrer plus de temps et aller vers les personnes les plus éloignées du système de soins.

#### **XIX. Comment alléger les procédures administratives à l'hôpital, pour dégager du temps consacré aux soins ?**

Nous ne partageons pas le constat d'un hôpital qui serait accablé par les procédures administratives. Si l'hôpital va mal, c'est d'abord parce qu'il a subi la vision d'un hôpital-entreprise, où les communautés hospitalières étaient détournées, au cours des dernières années, de leur objectif premier qui est le soin, dans un contexte de maîtrise comptable des dépenses. C'est particulièrement la dégradation du ratio infirmière/patient qui doit être stoppée.

Nous poursuivons l'investissement dans les systèmes d'information. Les hôpitaux français ont du retard en matière d'informatisation par rapport à d'autres pays développés. L'informatique peut faciliter le travail des professionnels à condition que des moyens soient suffisants y soient consacrés pour que les logiciels soient faciles à utiliser.

#### **XX. Quelle mesure prioritaire prendriez-vous dans les 3 mois suivant les élections législatives pour faire reconnaître le rôle et la missions des infirmiers ?**

Nous créerons un statut d'infirmier référent.

Cette réforme pourra être effectuée sans attendre la refonte du décret d'actes en décret de compétences, pour lesquelles les travaux se poursuivront en parallèle dans la concertation avec les organisations professionnelles.

\*\*\*